

Mercure de France : journal
politique, littéraire et
dramatique / par une société
de gens de lettres

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-03-26.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

(N°. 85. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

MARDI 26 MARS, l'an deuxieme de la République.

NOUVELLES POLITIQUES.

ALLEMAGNE. *De Francfort, le 11 mars.*

L'Échanoine baron de Dahlberg, co-adjuteur de l'archevêque de Mayence, et qui a par conséquent la perspective d'un électorat; perspective peu brillante néanmoins, parce qu'il est douteux que la République Française en rende le chef-lieu. Le baron Dahlberg, ce nobilissime auteur de l'adresse aux Allemands, ne doit s'attendre, en tout cas, qu'à régner sur des ruines et des cendres: en effet, le ci-devant électeur, dont il doit hériter, se résigne aux pertes qu'entraînera le recouvrement de son siège par les Prussiens: il avait d'abord prié qu'on ne bombardât pas, et qu'on se bornât à reprendre la ville par surprise; mais sur la réponse du roi de Prusse, on assure qu'il a répondu: Eh bien! qu'il ne reste pas pierre sur pierre, pourvu qu'il ne reste pas non plus un seul habitant. Cette anecdote a quelque chose de bien invraisemblable. Cependant..... il est question d'un prêtre!

Le baron de Roll, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire des régent et lieutenant-général du royaume-République Française, est ici. Il est fort mécontent, au nom de ses maîtres et pour sa part, du roi de Prusse et de l'empereur: il dit hautement que le duc de Brunswick a perdu la confiance des ci-devant princes, et reproche de la démocratie au général Kalkreuth.

La prise du duché de Deux-Ponts inquiète beaucoup l'électeur de Saxe; il envoie, dit-on, son trésor à Koenigstein; il recommande qu'on ait l'œil ouvert sur les Français, sur les Polonais, sur les autres, quoiqu'il n'y ait point d'autres, et cette terreur que le peuple ne partage pas, amuse la malignité publique.

ANGLETERRE. *De Londres, le 19 mars.*

Hope, le plus riche banquier de l'Europe, et peut-être le particulier le plus opulent depuis le lord Clive, ex-gouverneur des établissemens Anglais dans l'Inde, qui, possesseur de 130 millions, se tua pour échapper aux dégoûts de la vie.

Tome II.

C 8

ou plutôt aux remords, le fameux Hope d'Amsterdam a placé 400 mille liv. sterlings dans les fonds d'Angleterre : c'est en grande partie à cela qu'on a dû la hausse des effets pendant quelque tems. Au reste, cela prouve aussi que M. Hope fait plus de cas de la banque que de l'armée Britannique, puisqu'il ne juge pas cette dernière suffisante pour lui garantir ses fonds en Hollande.

Les quatre dernières gazettes de la cour n'annoncent pas moins de cinquante banqueroutes ; à les supposer seulement de 4,000 liv. st., l'une portant l'autre ; ce qui est assurément plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Voilà le commerce de Londres en faillite d'un demi-million sterling, ou de 24 millions tournois au cours actuel du change pour Paris. Certes, c'est un sujet bien triste de réflexion ; car enfin la guerre ne fait que commencer. — Il paraît que le conseil de la commune de Londres partage cette inquiétude. En effet, un membre a proposé, et fait passer dans sa séance du 16 qu'elle contribuerait de cent guinées à la souscription formée, pour accorder une prime aux capitaines qui prendront des corsaires François.

De Jersey, le 17 mars.

Dix-huit bâtimens, chargés d'armes et de troupes, se rendent depuis quelques jours dans cette île et dans celle de Guernesey ; les derniers sont arrivés hier : il est question d'une descente prochaine sur les côtes de France, où il a déjà passé beaucoup d'émigrés, et où il en passe tous les jours. C'est ici leur rendez-vous ; car nous en avons encore plus de 8000 prêts à saisir le premier moment favorable pour aller rejoindre et grossir l'armée contre-révolutionnaire, qui doit actuellement ravager la Bretagne.

IRLANDE. De Dublin, le 8 mars.

Il y eut hier au château une assemblée du conseil-prisé, où l'on prit diverses résolutions ; entr'autres, de faire publiquement l'offre d'une récompense à la personne qui avouerait avoir affiché l'adresse des Irlandais unis, à la porte de la chambre-haute ; c'est la noble franchise avec laquelle l'honorable Simon Butter et M. Olivier Bond signèrent dans le tems cet imprimé, qui fit condamner ces confesseurs de la liberté à une amende de 500 liv. sterling, et à six mois de prison. Leurs seigneuries ne voulurent voir qu'un libelle scandaleux et attentatoire à leurs priviléges dans la publication de cette pièce, à l'époque même où elles jugeaient comme tribunal MM. Butter et Bond ; les deux accusés soutinrent, au contraire, que leur écrit ne blessait en rien les lois du pays, ni la constitution dont elles dérivent ; ils n'ont pas voulu payer, au prix de leur honneur, la grâce qu'on leur promettait, en cas qu'ils consentissent à se rétracter, ou seulement à faire des

excuses à la chambre des pairs ; le témoignage de leur conscience les absout , et l'opinion publique les venge : cela leur suffit ; leurs persécuteurs sont plus à plaindre qu'eux.

On se prépare à célébrer magnifiquement la fête de saint Patrice , patron de l'Irlande , pays merveilleux où ce grand personnage découvrit et rendit illustre à jamais , comme chacun sait , un trou qui n'est rien moins qu'une des portes du purgatoire , ce qui devrait bien convertir les protestans sur cet article . On s'attend qu'il y aura au château grande affluence de noblesse des deux étages pour faire sa cour au vice - roi , comte de Westmoreland , à qui le corps des législateurs de cette capitale présenta lundi dernier une adresse en lui remettant ses armes , désormais inutiles , puisque , de leur aveu , l'objet constitutionnel pour lequel ils s'étaient rassemblés , est rempli . Le vicaire de Georges III les a bien rémercié du bon exemple qu'ils donnaient à tous les volontaires armés , qui , au risque de se passer de remercemens , n'ont pas cru devoir imiter la conduite des gens de robe .

F R A N C E . D É P A R T E M E N S .

Lettre des citoyens composant le comité de correspondance de la société républicaine de Saint-Jean , au ministre de la marine .

C I T O Y E N M I N I S T R E ,

“ C'est avec un bien vif empressement que nous vous présentons les vœux de nos braves marins ; ils sont trop dans vos principes pour ne pas vous être agréables . Séans hier dans la société dont ils sont membres , [ils furent subitement saisis d'un saint enthousiasme au récit intéressant de la détermination vraiment républicaine , de se brûler plutôt que de rendre , prise à bord d'un vaisseau parti des rives du Nord . Dans un élan sublime , nos frères d'armes crierent tous et simultanément : *et nous aussi , nous le jurons* ; ce serment fut toujours gravé dans nos ames ; nous le prononçons hautement aujourd'hui , et nous l'ajoutons à ceux que nous avons solennellement émis sur l'autel sacré de la patrie . Purger désormais l'Océan et toute la Méditerranée des vils pavillons des tyrans , pour y faire flotter exclusivement celui de la République universelle , est l'engagement sacré que nous contractons en ce moment . Témoin de leur énergie , de leur activité et de leur zèle , nous aimons à vous garantir leurs efforts ; c'est en quelque maniere vous répondre de leurs succès . Vous y influerez beaucoup vous-mêmes , en leur faisant parvenir une copie de la lettre qui stimule toute leur héroïque émulation . Leur projet est de l'attacher aux trois mats de chaque bâtiment de la République , à l'effet d'avoir sans cesse ce modèle sous les yeux , moins pour s'y conformer et le suivre , que pour le surpasser . C'est ce dont nous vous

C c 2

prions d'être bien persuadés ; soyez-le aussi, citoyen ministre, de la cordialité des membres composant le comité de correspondance de la société républicaine de Saint-Jean.,,

BOUCHES-DU-RHÔNE. Marseille, le 14 mars.

Les exploits de nos corsaires deviennent tous les jours plus brillans. Depuis le 9, il est entré 10 navires pris par eux. La *Carmagnole* s'est emparée de deux bricks Anglais chargés, l'un d'huile, l'autre de sel. Le *Club de Marseille* s'est emparé d'un brigantin Anglais chargé de 4,200 quintaux de raisins de Corinthe. L'*Africain* a pris deux navires Anglais, chargés l'un de chanvre et autres objets considérables, l'autre de 226 barriques de vin étranger. Le *Vainqueur*, après avoir fait deux prises qu'il avait expédiées pour ce port, attaqua un gros navire Anglais, armé de plusieurs canons, et s'en empara non sans peine ; car il a été obligé de rentrer, à cause du dommage qu'il a essuyé, pendant un combat très-vif. Le *Brave Marseillais* a arrêté un Danois qui venait d'Italie, et qui était très-richement chargé pour le compte d'un négociant d'Angleterre.

Il est entré dans ce port deux bricks anglais pris par le *Républicain*, capitaine Constant. Le chargement de l'un, consiste en 1200 mille rôles, vin de Catalogne ; celui de l'autre, en fer, plomb et autres minéraux.

P A R I S.

On continue toujours à être fort inquiet sur les suites des blessures du général Valence. Des lettres de Bruxelles, du 10, annoncent, les unes qu'il est mort, les autres qu'il est parti pour retourner en France. La bataille de Nervinde a été très-meurtrière. L'ennemi a perdu beaucoup ; les régimens de Latour et Cobourg ont été presque entièrement détruits. Les officiers et les soldats s'accordent à dire que le général Dumourier s'est comporté en héros dans ces deux journées, et que c'est à ces savantes manœuvres que l'oo doit le salut de l'armée.

COMMUNE DE PARIS, 24 mars,

Boucher-René et Chéniaux avaient été suspendus de leurs fonctions de police, pour n'avoir pas fait arrêter des prévenus. Le premier s'est justifié sur le texte même de la loi, qui lui permet de lancer un mandat d'amener, et non d'arrêt. Il a demandé que l'arrêté fût rapporté, et s'est plaint avec raison de l'empressement des journalistes à l'inculper. Réal a appuyé sa demande, et a observé que depuis 1789, Boucher-René était patriote, que sa probité reconnue ne permettait pas au con-

seil de persister plus long-tems dans sa censure. L'arrêté de suspension à son égard a été rapporté.

La section des Arcis vient communiquer divers arrêtés. L'un sur les déserteurs volontaires qui ne rejoignent pas , et qu'elle est résolue de poursuivre de toutes les manières ; l'autre , sur les cartes qu'elle demande être uniformes ; l'autre, sur les passeports pour les départemens où se trouvent les rebelles : elle ne croit pas qu'il soit de l'intérêt public de permettre aux gens suspects d'aller dans ces contrées. Le dernier enfin , pour solliciter l'installation définitive de la municipalité. Chaumet , sur le dernier arrêté , observe au conseil combien il peut être funeste que quelques sections , par leur nonchalance , suspendent ainsi plus long-tems l'installation du corps municipal. Il a fait sentir que le vice était dans la loi , et il a pensé qu'il serait à-propos de demander un article additionnel , pour que de pareilles entraves ne nuisissent pas aux opérations de l'administration.

La section de l'Arsenal célébrera dimanche prochain une fête civique , où l'on fera une collecte pour les frais de la guerre ; les membres du conseil y assisteront en plus grand nombre qu'ils pourront. Chaumet fait part au conseil des nouvelles heureuses que lui a communiqué le ministre de l'intérieur. Les rebelles de Rennes ont été taillés en pieces : un membre annonce que par une lettre de Saumur , il apprend qu'ils ont également échoué : qu'ils voulaient faire sauter le château fort ; mais le magasin à poudre , qui seul a sauté , en était trop éloigné ; qu'ils y ont été battus , et qu'un grand nombre est resté sur la place. Quelques-uns ont voulu se sauver sur la Loire , mais à coup de canon on les a noyés.

Chaumet prend de-là occasion de proposer d'étendre la loi sur les prêtres , à tous les nobles ou ci-devant nobles , quelque civisme qu'ils annoncent. Ce vœu est trop rigoureux pour obtenir jamais l'assentiment des Français , quoiqu'il ait obtenu les applaudissements du conseil et des tribunes.

Le citoyen Refrognier offre au conseil , pour la guerre tant qu'elle durera , une pension de 69 livres. Applaudissements et mention civique.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

PRÉSIDENCE DE JEAN-DE-BRIE.

Séance du lundi 25 mars.

Depuis quelques jours on était inquiet de ne pas recevoir de nouvelles de l'armée de Dumourier; les mal-veillans profitaient même de ce silence pour répandre des bruits alarmans. Le ministre de la guerre a dissipé ces inquiétudes en ap-

tenant à la Convention que les dernières dépêches qu'il avait reçues de Dumourier lui annonçaient qu'il n'y avait point eu d'action considérable depuis le 18. — Il parait que la pétition des citoyens de Marseille qu'on a lue à la Convention dans la séance de jeudi soir, avait été envoyée dans toute la République. La Convention l'a improuvée à son exemple; la section des Tuileries en a fait autant; il est à croire que toutes les sections et municipalités à qui elle aura été envoyée, reconnaissant qu'on a égaré les citoyens de Marseille refuseront d'y adhérer. — L'ardeur que montrent par-tout les gardes nationales si-tôt que la liberté paraît être en danger, doit prouver à nos ennemis, tant extérieurs, qu'intérieurs, que tous leurs efforts seront inutiles pour la renverser. Les commissaires Choudieu et Richard ont écrit d'Angers que de toutes parts il arrivait dans cette ville des gardes nationales; que bientôt il y aurait une armée formidable à opposer aux contre-révolutionnaires. Cette horde de brigands sera dans peu dispersée. — Les commissaires de la Convention dans la Belgique ont instruit la Convention que la campagne passée a laissé le district de Grand-Pré dans une malheureuse situation; la moitié des terres de ce district ne sont pas ensemencées, parce que les particuliers n'ont pu se procurer des grains,

Les commissaires demandent que la Convention autorise les citoyens de ce district à prendre au prix courant des marchés, le bled qui se trouve dans les maisons d'émigrés. La Convention a renvoyé cette proposition à l'examen de son comité de législation. — Sur la demande de Férau, la Convention a décreté que le ministre de la guerre mettrait sur-le-champ en état de défense la frontière de l'Espagne du côté de Neste et d'Argels. — Déjà les rebelles voient échouer leurs projets, déjà un grand nombre d'entr'eux ont subi la peine de leur rébellion. Mellinet a annoncé que la route de Nantes à Angers était entièrement libre. On a comblé les fossés et les tranchées faites par les contre-révolutionnaires; on en a arrêté un très-graud nombre, et déjà 12 cens ont été mis à mort. Une lettre de Billand-Varennes et Sévestre, commissaires dans le département de l'Ille et Vilaine a confirmé ces détails. Ils écrivent de Rennes qu'il y a eu plusieurs combats entre les rebelles et les patriotes qui ont toujours eu l'avantage; les premiers sont presqu'entièremenr dispersés dans ce département. On en a pris un si grand nombre, que les prisons de Rennes en régorgent. Daudenac a instruit à ce sujet la Convention qu'il venait de recevoir une lettre des administrateurs du district de Saumur, qui lui apprenait que le maréchal-de-camp Wittenkoff était arrivé à Saumur, et qu'il s'occupait à organiser les forces qui arrivent de tous les départemens voisins. Cette lettre rend compte de plus d'un malheureux événement qui a eu lieu à Saumur. Quelqu'un

des mal-intentionnés a mis le feu au magasin de poudre qui a sauté avec beaucoup de fracas ; personne n'a été tué , les maisons voisines ont éprouvé une forte secousse.

Garnier de Xaintes a fait observer que beaucoup de domestiques viennent à Paris pour s'enrôler , afin d'aller ensuite dans les armées y porter l'indiscipline et égarer les soldats. Il a demandé que tous ceux qui voudraient s'enrôler , fussent tenus de présenter un certificat de civisme. Il faut convenir qu'il y aurait beaucoup de jeunes gens à leur aise , si l'on mettait des obstacles à l'enrôlement ; il s'en trouverait qui feraient tous leurs efforts pour ne pas remplir les conditions exigées par la loi. D'un autre côté , il y a de grands inconvénients à admettre dans nos armées toute espece de soldats. Si quelquefois quelques corps de nos troupes ont fui devant l'ennemi , c'est qu'il s'y est trouvé des malveillants qui ont crié à la trahison , et qui ont entraîné les autres dans leur fuite. La motion de Garnier est restée sans suite , sans doute à cause des difficultés qu'elle présentait dans l'exécution. — L'évêque du département des Ardennes , ayant obéi au décret qui le mandait à la barre pour avoir publié un mandement incendiaire , on a demandé qu'il lui fut permis de retourner à ses fonctions. — Lesage a proposé qu'il restât dans Paris jusqu'au rapport général sur tous les mandemens dénoncés. Cette proposition a été adoptée.

Le ministre de la guerre a fait part à la Convention , que l'armée de la Belgique allait faire un mouvement , dont le but était de se rapprocher de nos frontières , afin de prendre une position plus stable. Si les Belges voulaient nous faire un crime d'abandonner leur pays , nous leur répondrons : nous vous avons promis le secours de nos armes , si vous voulez devenir libres , notre parole est sacrée ; faites des efforts , nous vous aiderons ; mais ne nous imputez pas à crime un mouvement qui est nécessaire au salut de nos armées et de notre liberté , vous ne pourrez être libres , si la France est dans les fers ; permettez-lui donc de prendre les moyens d'assurer sa liberté.

Garnier avait fait convoquer le comité de sûreté générale , pour qu'il prît les moyens d'arrêter dans son origine une conspiration qui éclatait dans Paris , et sur laquelle il avait des renseignemens certains à donner. On a fait observer que le comité n'était pas complet par l'absence de plusieurs membres qui sont en commission. On a adjoint aussi-tôt Osselin , Alquier , Garnier , Camus , Lecointre-Puyravaux , Meaulde. Ingrand , membre de ce comité , s'est présenté à la tribune et a dissipé les alarmes qu'avait inspiré Garnier. Il a affirmé qu'il n'y avait rien d'extraordinaire dans Paris ; qu'il était faux qu'une conspiration éclatât.

Cambon , au nom du comité des finances , a fait un rapport sur les dépenses du mois de février ; elles se sont montées à

211 millions. Il a proposé, au nom du même comité, le projet de décret suivant.

La Convention nationale après avoir entendu le rapport de son comité des finances, décrete que le contrôleur-général de la caisse de la trésorerie nationale, est autorisé à retirer en présence des commissaires de la Convention, de la caisse à trois clefs où sont déposés les assignats nouvellement fabriqués jusqu'à la concurrence de 97 millions, pour remplacer les sommes que la trésorerie nationale a payées ou avancées dans le courant du mois de février.

Un membre du comité d'agriculture a fait adopter le décret suivant :

Art. I^{er}. Les fermiers des biens nationaux et notamment de ceux des émigrés, et dont les baux sont expirés, ne pourront sous quelque prétexte que ce soit, être privés de la récolte de l'année, à quelqu'époque que leur ferme soit vendue, à la charge par eux d'employer la redevance à qui de droit sur le pied du dernier bail ; cette condition sera expressément énoncée dans l'adjudication.

II. Les municipalités sous le surveillance des corps administratifs seront tenus pour la présente année de faire cultiver et ensemencer à prix d'argent toutes les terres jusqu'alors cultivées par des émigrés et qui se trouveraient délaissées au moment de la publication de la présente loi, elles sont invitées à y employer de préférence, l'orge, ou panelle dans les terres qui en sont susceptibles.

III. Les municipalités pourront employer à l'usage de ces semaines, les grains de saison qui pourront se trouver dans les maisons nationales provenant des émigrés, et qui seront situées dans l'étendue de leur territoire.

Un secrétaire a donné lecture de la lettre suivante du ministre de la guerre : « Je m'empresse de prévenir la Convention que je reçois du général Custines une lettre qui rend compte d'un avantage remporté par les troupes de la République sur les Prussiens. Ce général m'instruit que les Prussiens s'étaient avancés dans le Hunsdruck par le pont de St. Goard et par Rinfeld, de maniere à inquiéter nos cantonnemens sur la Hale, et qu'ils avaient attaqué des avant-postes établis à Bingen. Il s'est décidé sur-le-champ à y faire marcher des renforts, et s'est mis lui-même à la tête des troupes. Les Français ont chassé par-tout les Prussiens, qui se sont retirés en abandonnant les provisions de grains et de fourrage qu'ils avaient dans leurs différens camps. Notre artillerie qui a pu agir, l'a fait avec la supériorité ordinaire, et les troupes de la République ont donné dans cette journée des preuves de valeur et d'intrepidité. Le général Custines a pris après cet avantage une position en avant de la Nahe. Il s'occupe actuellement de la rendre inattaquable. — La Convention a admis à défiler dans son sein des volontaires de la section du Mail, partant pour les frontieres, et a levé la séance à cinq heures.